



Cerema

Réussir et rendre utile l'évaluation environnementale des PCAET : CCTP Type, retours d'expérience

Marie-Laure Norbert

Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?

Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?

PCAET

=

Outil opérationnel
de coordination
de la transition énergétique
sur le territoire

Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?

PCAET
=
Outil opérationnel
de coordination
de la transition énergétique
sur le territoire



Des **orientations favorables** sur :

- l'**énergie** (transition, conso, ...)
- le **climat** (adaptation)
- les **émissions GES**
- la **qualité de l'air**
- ...

Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?

PCAET
=
Outil opérationnel
de coordination
de la transition énergétique
sur le territoire

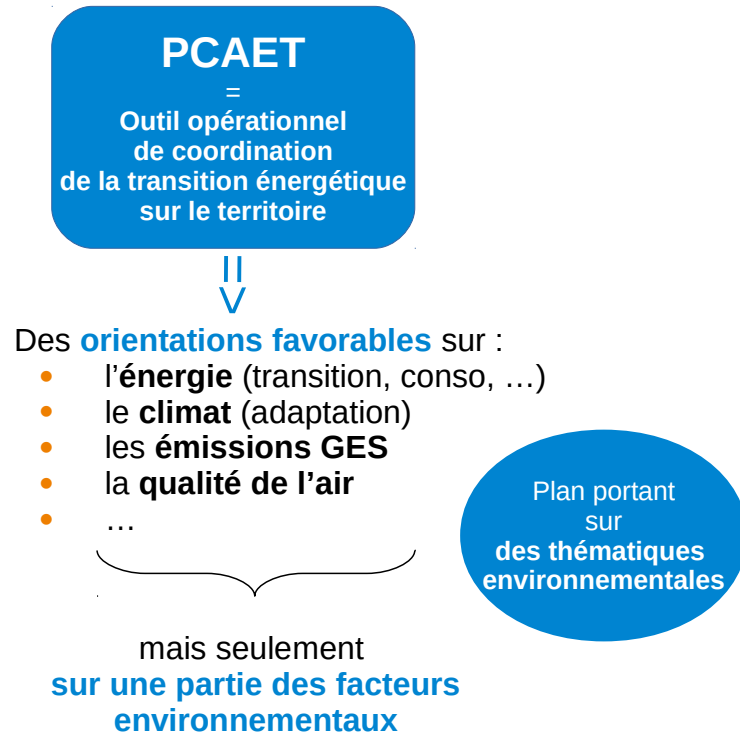


Des **orientations favorables** sur :

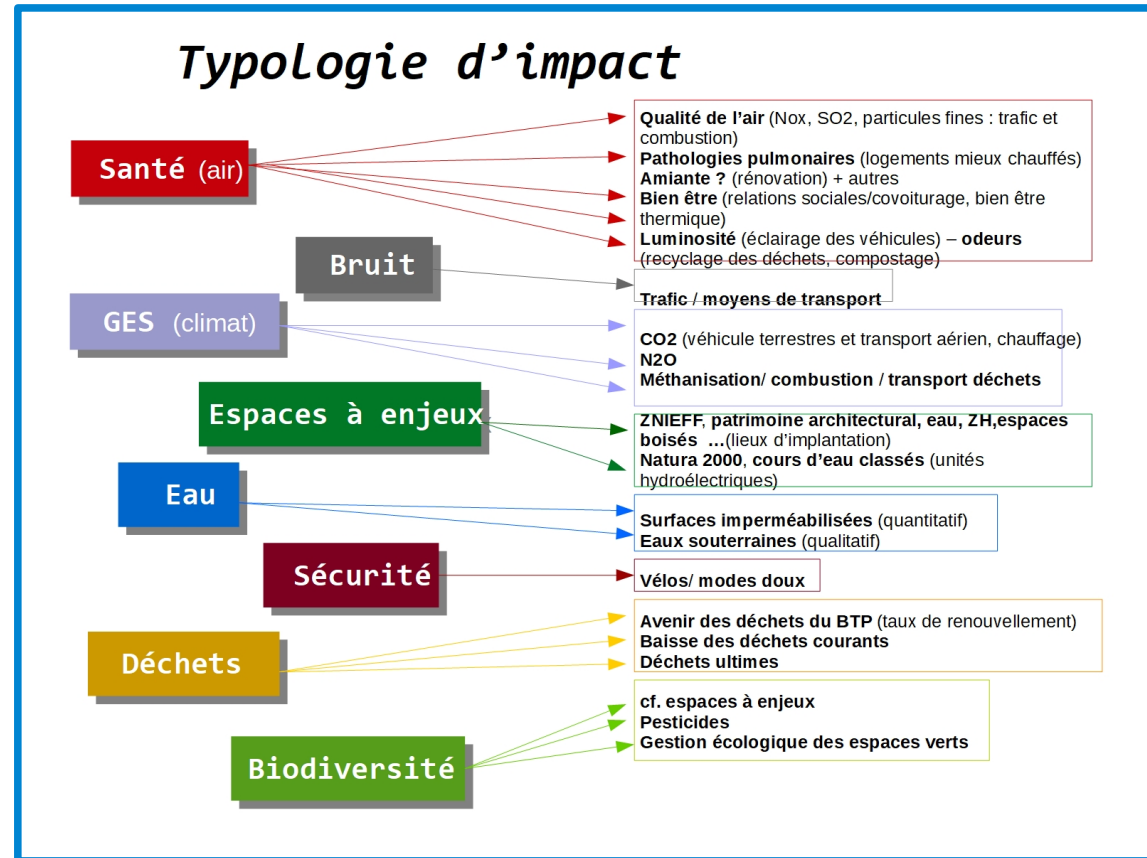
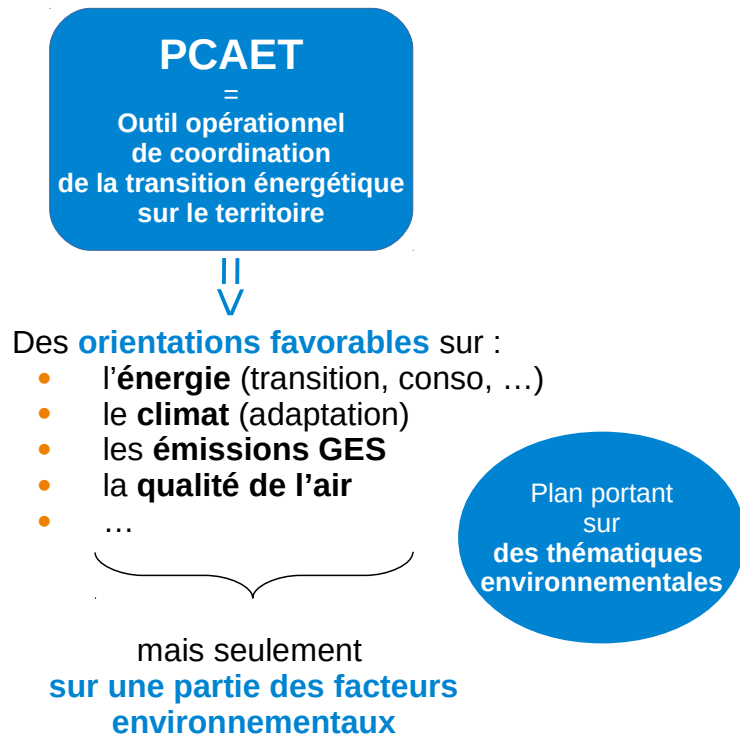
- l'**énergie** (transition, conso, ...)
- le **climat** (adaptation)
- les **émissions GES**
- la **qualité de l'air**
- ...

Plan portant
sur
des thématiques
environnementales

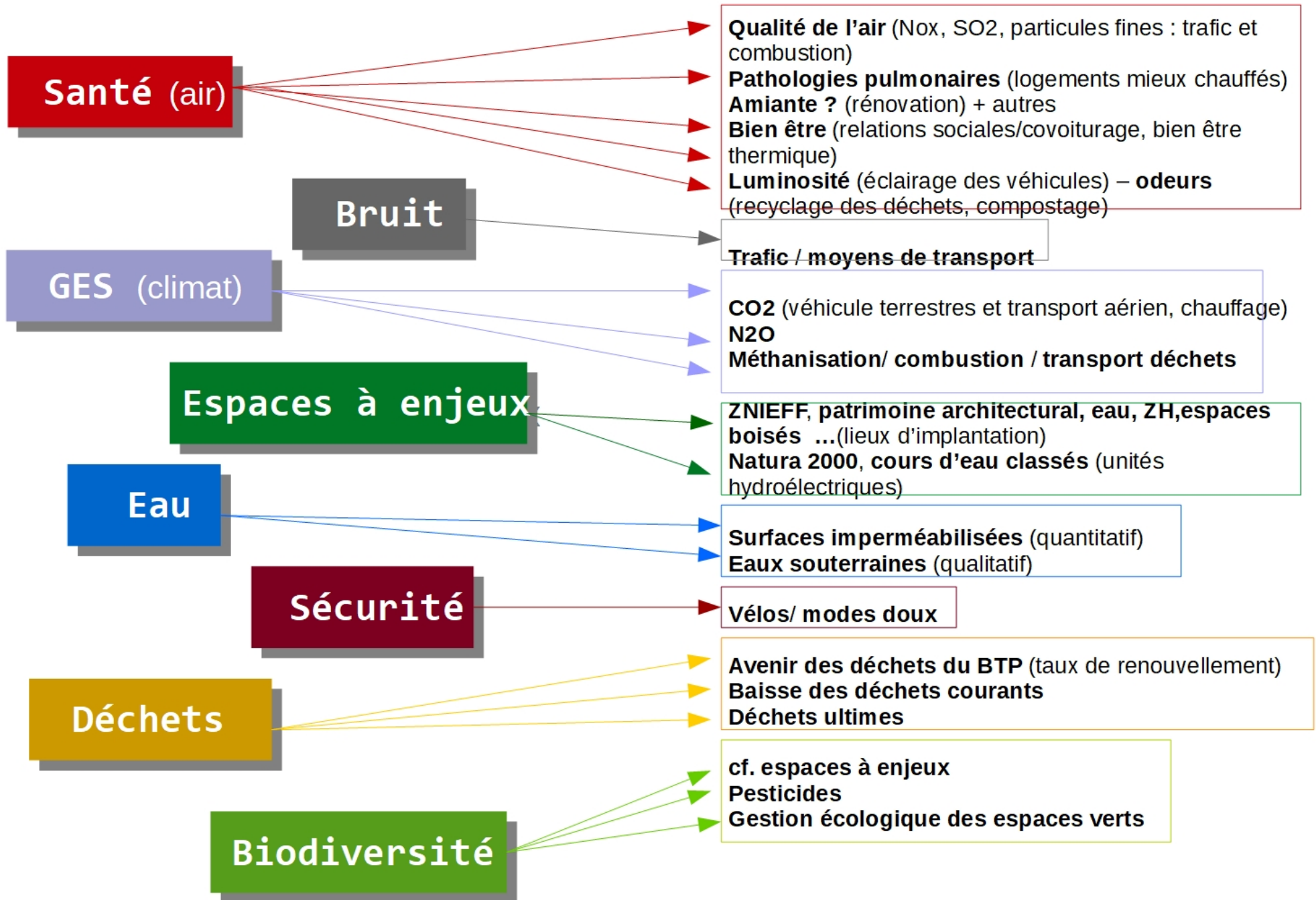
Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?



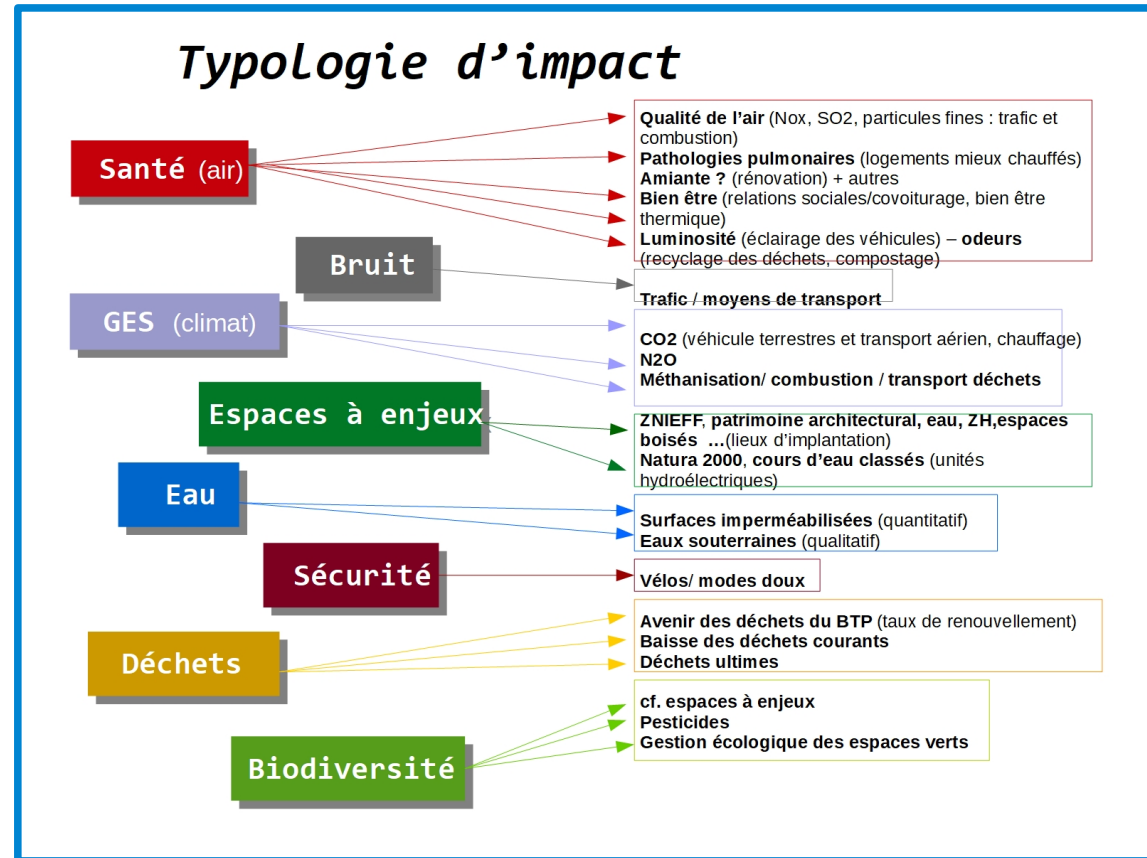
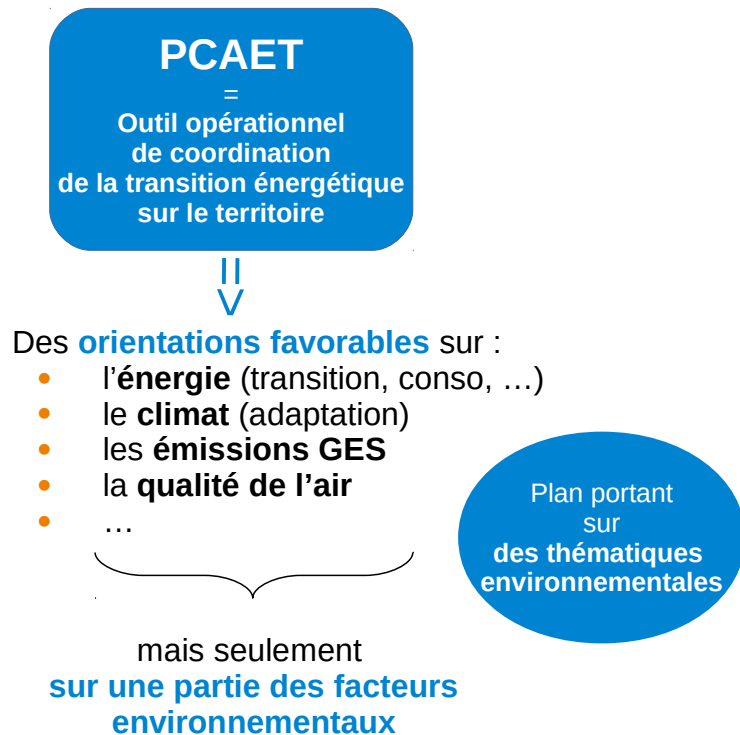
Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?



Typologie d'impact



Quel intérêt à soumettre le PCAET à évaluation environnementale ?

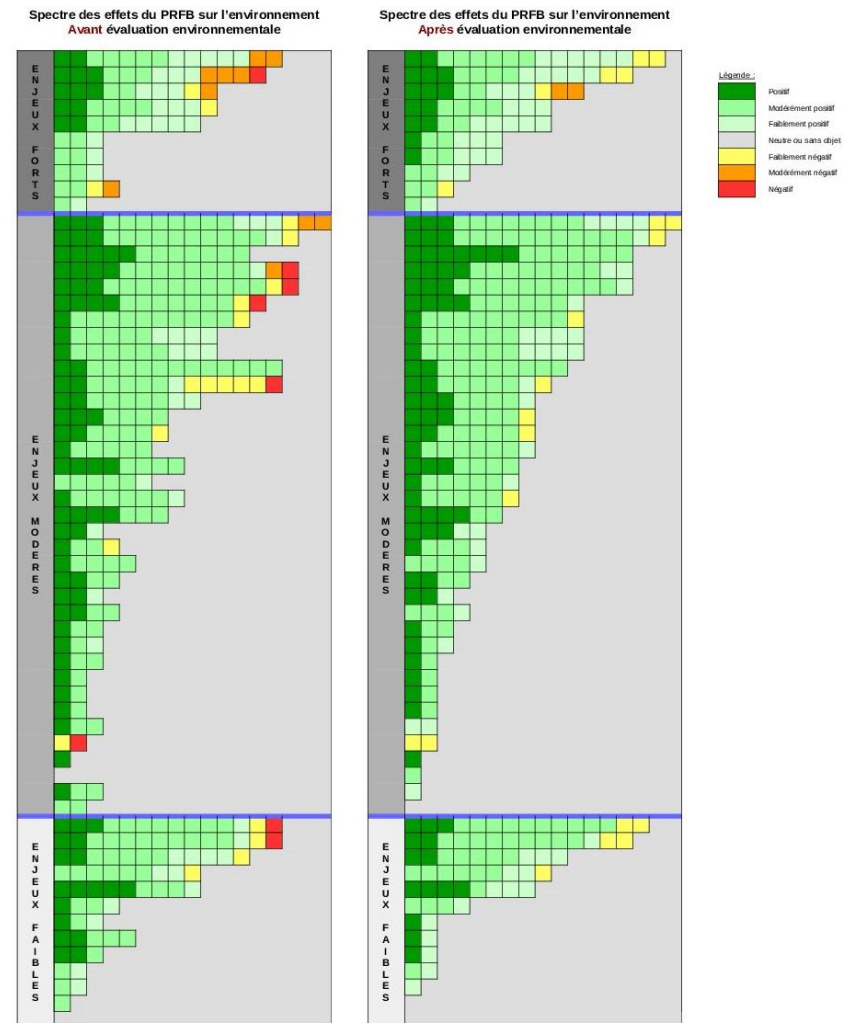


Évaluation environnementale = prise en compte de l'ensemble des facteurs environnementaux et pas uniquement ceux où le PCAET exerce une action favorable

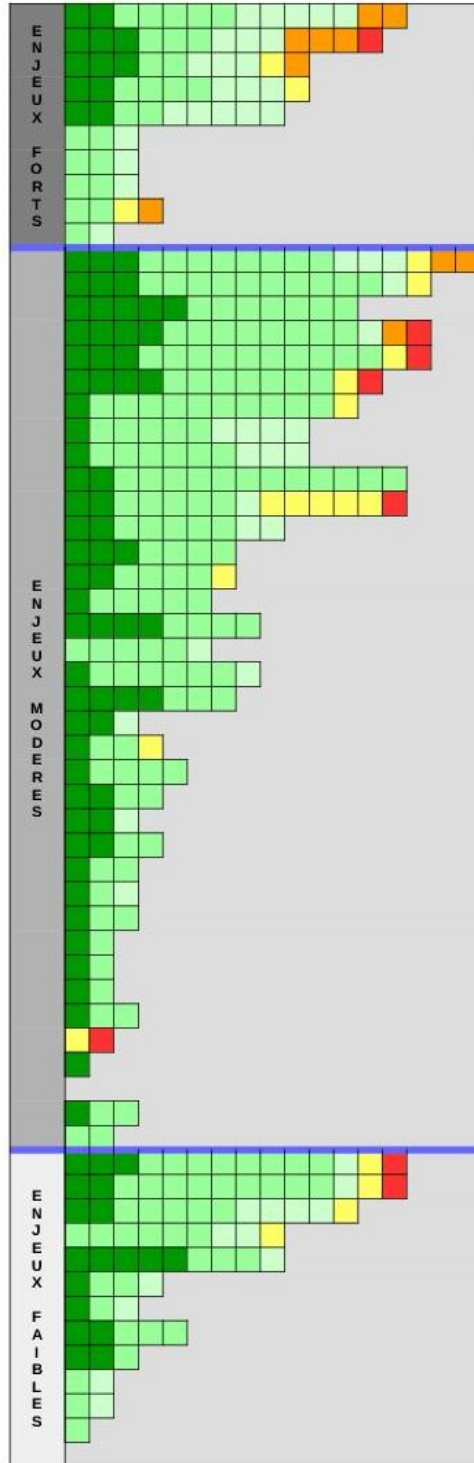
L'exemple du Plan Régional Forêt Bois du Grand Est

Spectre des effets du PRFB sur l'environnement :

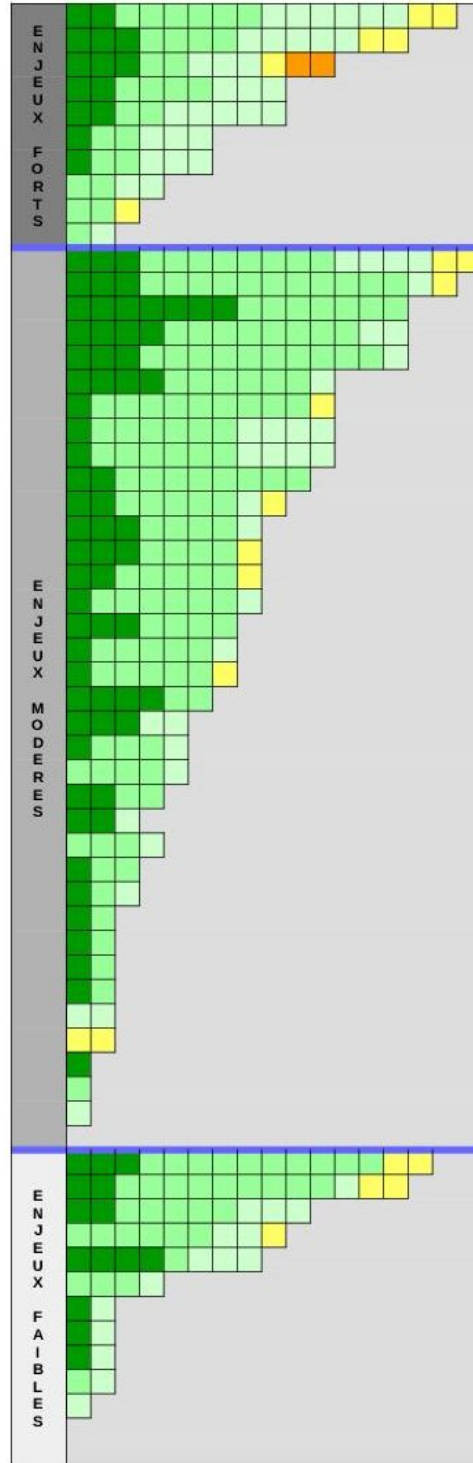
- Avant évaluation environnementale
- Après évaluation environnementale



Spectre des effets du PRFB sur l'environnement
Avant évaluation environnementale



Spectre des effets du PRFB sur l'environnement
Après évaluation environnementale



Ce que gagne le PCAET en intégrant l'évaluation environnementale

- Un meilleur encadrement des futurs projets **rédaction de conditions environnementales**
- Une vision partagée entre acteurs **intégration de la démarche d'évaluation environnementale dans l'élaboration du PCAET => création d'espaces de dialogue**
- Une approche globale et dynamique de l'environnement **état initial de l'environnement et sa mise en perspective avec et sans PCAET**
- Une meilleure cohérence du PCAET avec les autres plans et programmes **pas uniquement ceux avec lesquels le PCAET a des liens d'opposabilité juridique**
- Une vision des effets des orientations du PCAET sur l'environnement **éléments d'aide à la décision**
- Un avis de l'Autorité environnementale sur le PCAET qui est public **information du public et acceptabilité sociale du PCAET**

Retour d'expérience sur les 1ers avis de l'Autorité environnementale

Source : note Ae-Mrae sur les attentes des Autorités environnementales sur le contenu des PCAET et leur évaluation environnementale (annexe de la synthèse annuelle des avis 2017) - [téléchargeable sur www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

- Attentes des Autorités environnementales vis à vis du contenu du PCAET :

diagnostic → partie unique avec EIE, clarté des méthodes de calcul et d'analyse du diagnostic, poids important de la partie vulnérabilité du territoire au changement climatique ;

stratégie territoriale → objectifs à échéances 2021, 2026, 2030 et 2050, atteinte dans des délais raisonnables d'un niveau de qualité de l'air permettant de disposer d'un air sain, année de référence 2013 recommandée ;

programme d'actions → croisement enjeux climat-air et énergie, adéquation avec les objectifs de la stratégie territoriale, intégration des mesures environnementales ;

dispositif de suivi → outil d'évaluation continue, présence d'indicateurs de suivi, dispositif de suivi unique PCAET et EE

Retour d'expérience sur les 1ers avis de l'Autorité environnementale

- Attentes des Autorités environnementales sur la démarche d'EE et le contenu du rapport environnemental :

résumé non technique → document synthétique, lisible, communicant et illustré, document indépendant du rapport pour une meilleure accessibilité ;

état initial et ses perspectives d'évolution → santé humaine, caractéristiques climatiques du territoire, sols, risques naturels, ressource en eau, biodiversité et milieux naturels, littoral et mer ;

articulation avec les autres plans et programmes → en particulier SNBC, SRCAE/DRADDET, PPA, ScoT, et d'autres plans selon les spécificités du territoire et le contenu du PCAET (pas uniquement ceux avec qui le PCAET a des relations réglementaires) ;

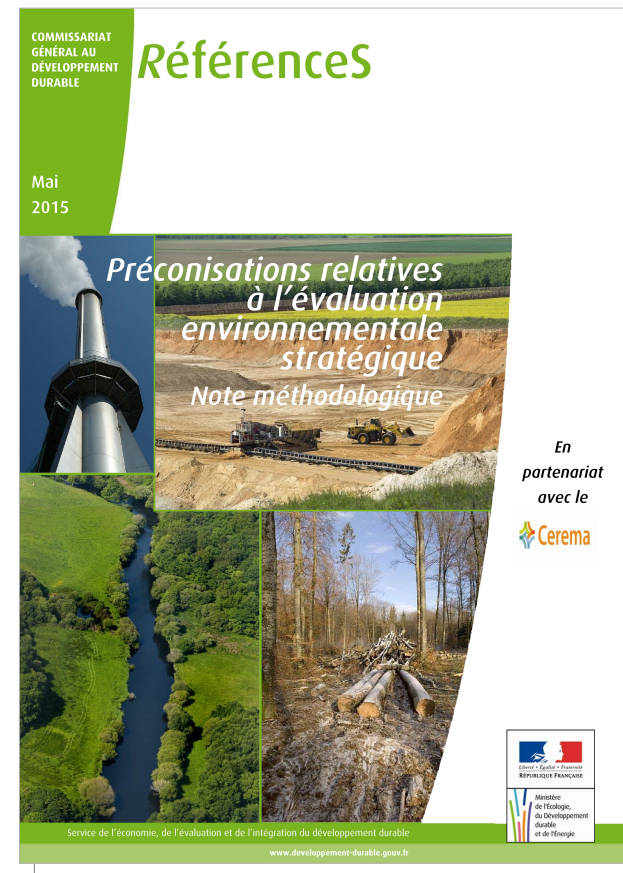
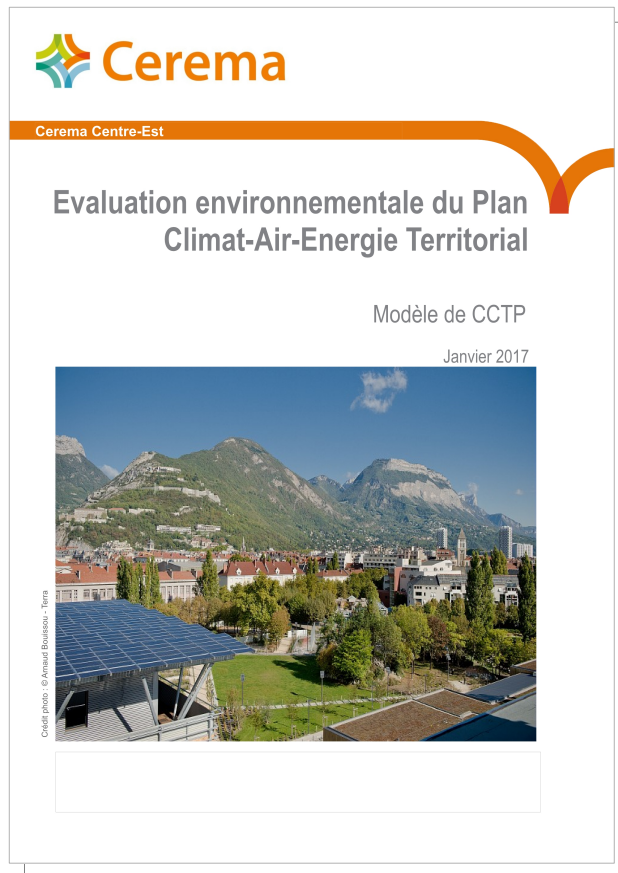
exposé des motifs et solutions de substitution raisonnables → meilleur compromis entre objectifs du PCAET et impacts potentiels sur l'environnement, comparaison multi-critères de différents scénarios « solutions de substitution raisonnable »

analyse des impacts et mesures ERC → analyse sur la base d'actions mis en regard avec les enjeux environnementaux hiérarchisés, analyse proportionnée en fonction des effets de l'action et du niveau d'enjeu environnemental, incidences qualifiées (intensité, éch. spatiale et temporelle) et quantifiées, lorsque cela est possible, déclinaison territoriale plus fine de l'analyse des incidences selon une échelle adaptée, si incidences négatives identifiées alors définition de mesures ERC qui doivent être présentes dans le rapport environnemental et dans le programme d'actions du PCAET (garantie de mise en œuvre)

évaluation des incidences Natura 2000 → rappel réglementaire, zoom spécifique si nécessaire, vigilance si effets négatifs du PCAET sur la biodiversité et les fonctionnalités écologiques

méthodes utilisées → description précise des méthodes et des sources des données, rendu compte de la contribution de la démarche d'évaluation environnementale à l'élaboration du PCAET

Un CCTP-type et un guide méthodologique sur www.cerema.fr





Cerema

Merci de votre participation

Marie-Laure Norbert